

**RESEAU GERONTOLOGIQUE INTER ETABLISSEMENTS
DU VAL D'OISE
12 Boulevard Gambetta
95640 MARINES
rgievo@wanadoo.fr**

TEL 01 30 39 65 10
FAX 01 30 39 77 88

Marines le 22 juillet 2003

**FICHE
COMITE DE VIGILANCE
BIENTRAITANCE**

Son but

- Réfléchir sur les pratiques professionnelle de l'ensemble du Personnel de l'Etablissement pour :
 - Respecter chaque personne accueillie dans l'Etablissement et en particulier pour sa vulnérabilité
 - Redonner à chacune de ces personnes ses droits de citoyen
- Détecter toute forme de maltraitance, physique, morale ou autre, que cette maltraitance soit due à une personne, agent, famille ou visiteur ou due au caractère institutionnel de l'Etablissement.

Sa composition

- Tout agent de l'Etablissement qui le souhaite
- Une référente Aide-soignante ou Aide médico-psychologique

Son fonctionnement

- Le comité de vigilance se réunit à date et heure fixe, deux fois par mois
- Il invite à ses réunions tout interlocuteur y compris un cadre soignant ou un cadre administratif
- Il établit un compte rendu de chaque réunion. Ce compte rendu est transmis à la Direction
- Il fait connaître son action par des articles dans le journal interne par affichage ou par tout autre moyen, en accord avec la Direction.
- Il peut recevoir des réponses à des enquêtes ou à des questionnaires
- Il expose tous les 6 mois ses constatations et ses propositions à la Direction.
- Tenue d'un classeur de signalements et compte rendu